

**DEPARTEMENT
DE LA HAUTE GARONNE**

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
11	11	11

Date de convocation 29 mai 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX**

◆ ◆ ◆ ◆

DÉLIBÉRATION : N° 05-02-2026

**OBJET : ACQUISITION DES
PARCELLES A1109 ET A1110 A
L'EURO SYMBOLIQUE**

**Le 05 juin 2026
à 18 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes OUDIN Céline, DELEZAIVE Renée, BIGARD Marlène et BONNEVIALE Céline, Mrs M. HUAN Marc, LINK Phillip, CLEMENÇON Christian, LOYZANCE Jérôme, MEUNIER Laurent et BONNAFON Yannick.

Absent excusé et représenté :

Mme BOURGEOIS Coralie a donné pouvoir à Mme Céline OUDIN

SECRETAIRE – Mme BIGARD Marlène

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-9, L 2122-21 et L 2241.1 à L 2241.7,

Vu l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à l'acquisition des parcelles A 1109 pour une superficie de 05 a 68 ca et A 1110 pour une superficie de 03 a 63 ca, appartenant à M. AMOUROUX Michel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir ces parcelles à l'euro symbolique (1 €),
- **DIT QUE** cette acquisition permettrait à la commune d'assurer la gestion des réseaux et de la voirie sur ces parcelles,
- **DIT QUE** cet acte sera établi par Maître DUFRENE-ROUCHY, notaire à Cadours,
- **DIT QUE** les frais de notaire et annexes seront à la charge de la commune,
- **DIT QUE** les dépenses seront prévues au budget communal, section d'investissement,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes nécessaires,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents

POUR : 11 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Fait à Cox, le 05 juin 2026

Céline OUDIN, Maire

